Appel à projets : Marché de bouche 2025

5 chapiteaux à pourvoir

Cahier des charges

Dans le cadre des Féeries Valjoviennes, la Ville de Vaujours organise un marché de bouche le **samedi 13 décembre 2025 de 15h00 à 20h00** sur la **Place Jean Moulin**. Cet appel à projet est destiné à tous commerces, associations et auto-entrepreneurs qui souhaitent proposer à la vente des produits alimentaires au moment des fêtes de fin d'année. Tous les dossiers doivent être remis au plus tard **avant le 10 novembre 2025**.

Article 1 – Objet

La Ville lance un appel à projets dans le cadre de la mise à disposition d'espaces de ventes (chapiteaux) dédiés aux commerçants et associations pour le marché de bouche 2025 qui aura lieu le ***samedi 13 décembre 2025*** sur la **Place Jean Moulin** de **15h00 à 20h00**.

La Ville proposera des animations et un accès à une patinoire tout au long du Marché de bouche afin de créer un village et agrémenter la manifestation.

Les **critères de sélection** des candidats au marché de bouche sont les suivants :

- La qualité, variété et l'originalité des produits alimentaires proposés faisant référence à Noël.
- La présentation soignée et festive des produits et du personnel chargé du stand

Article 2 – Conditions générales de l'occupation du domaine public

L'espace qui sera mis à disposition est situé Rue de Meaux à Vaujours (93410), sur la Place Jean Moulin.
Un arrêté d'occupation du domaine public sera accordé à titre nominatif à chaque commerçant. Cette occupation sera régie par le code général de la propriété des personnes publiques. Le titre d'occupation ne sera pas cessible.
Le commerçant devra obligatoirement être immatriculé au registre du commerce et des sociétés ou au registre des métiers ou déclaré en tant que micro-entrepreneur.
L'autorisation d'occupation détaillera les règles d'occupation. Le droit d'occuper le domaine public auquel elle donne accès est précaire et révocable, la Ville se réservant le droit de contrôler l'occupation, au regard de l'autorisation qui lie l'occupant.
L'occupant devra souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant l'installation faisant l'objet de l'autorisation d'occupation conclue à l'issue de cet appel à projets, pour toute sa durée de validité et transmettre à la commune une copie. L'entrepôt et l'utilisation de gaz, aérosols, feux d'artifices sont interdits.
L'exploitant occupera l'espace mis à disposition par la Ville dans l'état dans lequel il le trouve sans pouvoir exiger de la commune des aménagements de quelque nature que ce soit. Le commerçant s'engagera à restituer l'espace mis à disposition et ses abords dans le même état que celui initial et dans un bon état de propreté. Il lui appartient **d'assurer le nettoyage régulier** de son installation et de tout détritus lié à son activité, et ce à tout moment de son activité et en particulier à la fermeture du stand. Il s'engagera également à ne pas endommager l'état de surface du domaine public ou sa structure support, et à ne pas provoquer de salissures persistantes du revêtement du domaine public ou de son environnement proche. Le constat de dégradation ou salissures permanentes éventuellement causées par l'occupant donnera lieu à une intervention et/ou réparation effectuée sous maîtrise d'ouvrage de la Ville, aux frais exclusifs de l'occupant.
La Ville n'autorisera que les structures et matériels indispensables à l'exploitation de l'activité. La Ville restera vigilante sur l'utilisation du réseau électrique afin qu'aucun abus ne soit constaté. Il sera strictement interdit d'utiliser les installations électriques pour des besoins personnelles, elles devront être exclusivement utilisées pour l'activité.

Article 3 – Aménagements/Entretien

La Ville s'engage à mettre à disposition un emplacement réservé sur le lieu de l'événement en vue d'assurer l'exploitation de vente. Un **chapiteau de 3x3m décoré à l'extérieur** vous est également proposé.
L'occupant s'engage à maintenir la bonne tenue permanente des lieux (évacuation des déchets, compactage des cartons, emballages, stockages des déchets) durant **toute la durée de la vente pendant le marché** soit de **15h00 à 20h00**.
Les chapiteaux seront mis à disposition **dès 13h45** le samedi 13 décembre 2025. Le démontage ayant lieu le soir **à 20h30**, les exposant devront retirés tout leur matériel et nettoyer l'emplacement afin qu'il soit rendu à l'état initial pour que les services de la Ville puissent procéder à la dépose des chapiteaux.
Le commerçant devra être en conformité avec les normes d'hygiène alimentaire et de sécurité.
Le candidat sera responsable de son matériel durant la période d'exploitation, celui-ci devra être aux normes. Il sera tenu d'**afficher les prix de façon distincte** comme l'exige la réglementation en vigueur. Ces prix seront indiqués sur des **panneaux convenables**, et minimalistes en rapport avec l'esprit de Noël.
La Ville de Vaujours ne demande pas aux participants d'équiper leur stand avec leur propre mobilier, **des tables et des chaises seront à votre disposition** durant la durée de l'événement et ce gratuitement.
La Ville ne vous demande pas de décorer votre chalet pour cet événement, tout est à sa charge pour des questions d'homogénéité et d'esthétique. Cependant, nous vous demandons, en corrélation avec l'esprit de noël, de porter un uniforme cohérent (bonnet rouge, vert ou blanc ; pull de noël ; écharpes…).

Article 4 – Exploitation et Redevance

Redevance : Conformément aux articles L2125-1 et L. 2125-3 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques, l'occupation sera consentie en contrepartie du versement d'une redevance, tenant compte des avantages de toutes natures procurés à l'occupant. Le montant de la redevance s'élèvera à ***1€*** par jour occupé conformément aux tarifs fixés par la délibération « Tarif pour redevance d'occupation du domaine public communal » 2023/10-41 du Conseil Municipal signée le 17 octobre 2023.
Si la Ville constate une exploitation non conforme aux règles générales d'utilisation du domaine public et du présent cahier des charges elle se réserve le droit de mettre fin à l'occupation.
L'occupation ne pourra en aucun cas être vendue, ni louée, ni sous-louée à une tierce personne physique ou morale.
Dans le cas où vous ne pourriez participer au marché de bouche malgré votre inscription, vous avez le droit à une **rétractation** allant jusqu'au **28 novembre 2025**. Si cette demande de rétractation venait à dépasser cette date, vous vous verrez bloqué à la participation des marchés de bouche des années suivantes de Vaujours.

Article 6 – Examen des dossiers

Tous les dossiers doivent être remis à la commune au plus tard le **lundi 10 novembre 2025**.

- Par mail à cette adresse : evenementiel@ville-vaujours.fr

Les candidatures complètes seront examinées par une commission d'attribution composée de(s) :

- La Secrétaire du Cabinet du Maire
- Chargées de mission événementiel et animation locale.

Le dossier devra être constitué des **pièces suivantes** :

- Fiche de candidature complétée (cf. annexe)
- Extrait K/Kbis ou un numéro d'immatriculation au Répertoire des Métiers ;
- Copie de la carte de commerçant/artisans ;
- Copie de la pièce d'identité de la personne physique postulant ;
- Copie du contrat d'assurance pour la période d'exploitation concernée (couvrant la structure de vente et la responsabilité civile professionnelle) ;
- Attestation de formation en hygiène alimentaire (cas échéant) ;
- Licence de débit de boissons (cas échéant) ;

Fiche de candidature : marché de bouche 2025

Informations relatives aux commerces/associations

NOM DE LA SOCIETE/ ENTREPRISE/ ASSOCIATION :
……
ADRESSE :……
……..
NUMERO DE TELEPHONE :
……..
N°SIRET/SIREN/RAISON SOCIALE :
…….....

Informations relatives à la vente sur le marché de bouche ; thème : blanc
Pensez à impérativement joindre des photos comme support

Allez-vous vendre de l'alcool ? ☐ Oui, lesquels ? ……☐……
Non

Quel type de produit allez-vous vendre ?
……
……
……

Quelle est la fourchette de prix de vos produits ?
……
……

Comment allez-vous façonnez l'esprit de Noël sur vos produits ?
……
……

Quels sont vos besoins exacts en **électricité (kWh)** ?
……

Informations personnelles de l'occupant présent au marché :
NOM :
……....
PRENOM :
……..
NUMERO DE TELEPHONE :
……
ADRESSE MAIL :
……

ADRESSE POSTALE :
……

Je soussigné(e) ……., atteste avoir bien pris connaissance des conditions générales de la participation au Marché de Bouche de Vaujours et m'engage à les respecter durant toute la période de la manifestation.

Fait le …….. /…..…. / 2025, à ……..
Signature de l'occupant